





Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Le COBARIC et la Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau signent une entente de bassin

Sainte-Marie, le 24 avril 2012 – C'est avec enthousiasme que messieurs Russell Gilbert, président du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) et Denis Sylvain, président de la Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau, ont signé une entente de bassin confirmant que la réalisation du Parc nature Taschereau contribue à la mise en oeuvre du Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant de la rivière Chaudière. Ce projet du Parc nature, réalisé par la Corporation vise la réhabilitation des fonctions écologiques du plus grand milieu humide de la vallée de la Chaudière et, par le fait même, l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière Chaudière. Comme peu d'espaces publics naturels sont accessibles le long de la rivière Chaudière, le marais sera valorisé à des fins récréatives et éducatives.

Le projet visé par l'entente de bassin est évalué à 2,5 millions. Il a débuté en juin 2008 et se terminera en 2015. Il prévoit l'implantation d'un réseau de sentiers afin de rendre le site accessible au public, la mise en place d'ouvrages de filtration de l'eau de surface (capteurs de sédiments) et la reconstitution du marais afin de lui redonner ses fonctions écologiques. Ainsi, le projet répond à deux des quatre enjeux du Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant de la rivière Chaudière, soient :

- Assurer la conservation et la restauration des écosystèmes aquatiques et riverains;
- Mettre en valeur le potentiel récréotouristique lié à l'eau.

Une entente de bassin est un document dans lequel des personnes physiques ou morales s'engagent à réaliser des actions pour participer à la mise en oeuvre du PDE de la rivière Chaudière. Lors de la signature de l'entente, M. Russell Gilbert a rappelé que la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière est l'affaire de tous et qu'il est de la responsabilité de chacun de s'impliquer pour protéger la ressource eau. M. Gilbert a tenu à féliciter la Corporation et ses partenaires pour leur initiative et leur souhaite le meilleur des succès dans la réalisation du Parc nature.

Rappelons que le COBARIC a pour mission d'organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Chaudière. Il agit auprès des usagers de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière afin de favoriser la pérennité de la ressource eau par la concertation et la participation des usagers de l'eau du territoire.

La mission de la Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau consiste à favoriser l'émergence d'une identité forte et d'un sentiment d'appartenance régional pour le Domaine Taschereau et à mettre en place, selon les principes du développement durable, un espace

public « culture et nature » d'envergure et de rayonnement provincial favorisant l'émancipation et le bien-être des Beaucerons.

-30-

Source et information:

Françoise Auger, chargée de projets et des communications

Courriel: projets@cobaric.qc.ca

Tél.: (418) 389-0476 www.cobaric.qc.ca

Mathieu Turcotte, coordonateur

Courriel: mathieu.turcotte@domainetaschereau.com

Tél.: (418) 386-1608 poste 400 www.domainetaschereau.com

Photos



M Denis Sylvain, président de la Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau, M Mathieu Turcotte, coordonateur de la Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau, Mme Annie Ouellet, directrice générale du COBARIC et M Russell Gilbert, président du COBARIC



M Russell Gilbert, président du COBARIC et M Denis Sylvain, président de la Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau



ENTENTE DE BASSIN

Domaine Taschereau — Parc nature

Le présent document ne constitue pas un contrat légal. Il s'agit d'une entente volontaire, non destinée à avoir une force obligatoire sur le plan juridique. Cette entente identifie des engagements et/ou interventions visant l'atteinte des objectifs et la mise en œuvre des actions envisagées dans le plan directeur de l'eau du COBARIC. Les parties conviennent que les engagements contenus dans le présent document constituent des obligations d'ordre moral uniquement.

Résumé du projet

Le milieu humide ciblé est un site fragile qui, comme l'ensemble de la plaine alluviale de la vallée de la Chaudière, a été compacté et drainé à des fins agricoles et d'urbanisation. Le projet vise à réhabiliter les fonctions écologiques du milieu humide, à y améliorer la qualité de l'eau et à le mettre en valeur à des fins récréatives et éducatives.

Localisation

Sainte-Marie

Enjeu 2: Assurer la conservation et la restauration des écosystèmes aquatiques et riverains

Objectif général 2.1: Protéger et restaurer les écosystèmes aquatiques et riverains.

Lien avec le Plan directeur de l'eau

Objectif spécifique 2.1.3: Susciter, participer ou réaliser des projets de caractérisation, de mise en valeur, de conservation et de restauration écosystèmes aquatiques et riverains.

Enjeu 4: Mettre en valeur le potentiel récréotouristique lié à l'eau.

Objectif général 4.1: Favoriser l'accès de la population aux milieux aquatiques.

Objectif spécifique 4.1.1: Soutenir les initiatives visant à favoriser l'accès à la rivière Chaudière et ses écosystèmes associés.

Promoteur

Corporation du domaine du Seigneur Taschereau

Partenaires

Desjardins - Caisse de La Nouvelle-Beauce Ville de Sainte-Marie

Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie Centre local de développement de La Nouvelle-Beauce

MRC de La Nouvelle-Beauce

Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches Fondation Hydro-Québec pour l'environnement

Donateurs privés

Résultats attendus

Réhabilitation des fonctions écologiques du milieu humide

Reconstituer un marais de 3 hectares afin de retrouver les fonctions écologiques du site et d'améliorer sa qualité d'habitat faunique.

Amélioration de la qualité de l'eau

Mettre en place des ouvrages de filtration de l'eau de surface.

Mise en valeur du milieu humide à des fins récréatives et éducatives

Implanter un réseau de communication afin de rendre le site accessible au public (bâtiment sur pilotis, sentiers pédestres, trottoirs de bois, passerelle, ponts, panneaux d'interprétation).

Implanter une structure éducative (classes vertes, camps de jour, visites quidées, dépliants, site Web)

Financement

Valeur totale du projet : 2 500 000 \$

Phase I - Implantation du réseau de communication : 750 000 \$

Échéancier

Juin 2008 à décembre 2015

Phase I - Implantation du réseau de communication : juin 2008 à décembre 2013

Phase II - Implantation de la structure éducative : en fonction à partir de septembre 2012

Phase III - Reconstitution du marais et mise en place des ouvrages de filtration : en fonction vers 2015

Programme de suivi

• Inventaire et taux de fréquentation des aménagements réalisés

Inventaire des espèces fauniques et floristiques du milieu humide

• Évaluation de la qualité de l'eau à la sortie du marais

<u>Signatures</u>

2012

ENTENTE #2011-02

M. Denis Sylvain

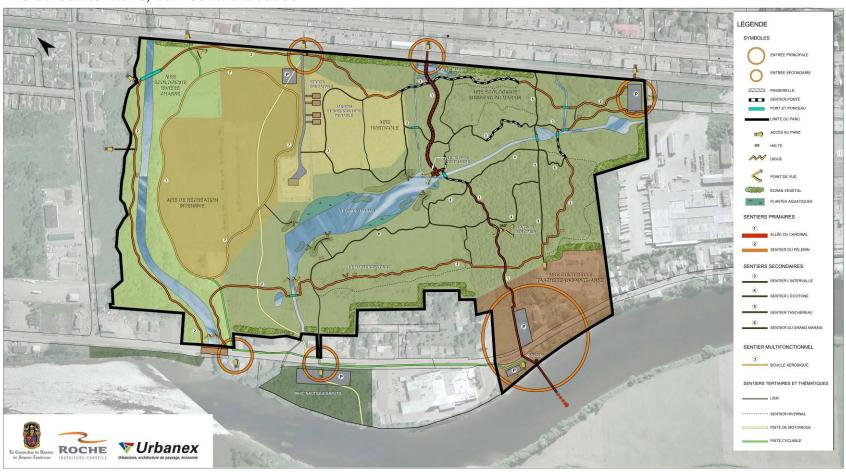
Président de la Corporation du Domaine

du Seigneur Taschereau

M. Russell Gilbert Président du COBARIC

DOMAINE TASCHEREAU - Parc nature

Ville de Sainte-Marie, La Nouvelle-Beauce



PLAN CONCEPT D'AMÉNAGEMENT AVRIL 2010 échelle 1:1000